

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du Mardi 01 Juillet 2025 à 18h30**

**ORDRE DU JOUR :**

DELIBERATIONS	TITRES	VOTES
N°2025-07-061	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 20 Mai 2025	Unanimité
N°2025-07-062	Création d'emplois permanents dans le cadre des avancements de grade.	Unanimité
N°2025-07-063	Création d'emploi non permanent saisonnier au service OM.	Unanimité
N°2025-07-064	Groupe d'action local (GAL) : nomination des membres du collège des élus représentant la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au PETR.	Unanimité
N°2025-07-065	Autorisation de signature de la convention pour l'octroi d'une subvention à l'accueil de jour de l'AFC.	Unanimité
N°2025-07-066	Demandes de subvention 2025 au titre des manifestations de dimension intercommunale – 1 <sup>er</sup> semestre.	Unanimité
N°2025-07-067	Approbation de l'avenant portant prolongation de la convention initiale du PEDT et du Plan Mercredi.	Unanimité
N°2025-07-068	Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes et la Commune de Bazus pour les vacances d'été 2025.	Unanimité
N°2025-07-069	Convention de mise à disposition des locaux entre la Communauté de Communes et la Commune de Bazus et LE&C Grand Sud pour les vacances d'été 2025.	Unanimité
N°2025-07-070	Approbation du règlement intérieur du CIJ.	Unanimité
N°2025-07-071	Revalorisation des tarifs ALAE / ALSH.	Unanimité
N°2025-07-072	Acquisition du terrain suite à la construction de l'ALAE de Garidech.	Unanimité
N°2025-07-073	Acquisition du terrain suite à la construction du terrain multisport de Gémil.	Unanimité
N°2025-07-074	Demande de subvention à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre de l'appel à candidature optimisation et progrès du service public de prévention et de gestion des déchets.	Unanimité
N°2025-07-075	Demande de subvention au titre du programme Européen Leader pour la construction d'un bâtiment ALE/ALSH/RPE sur la commune de Verfeil.	Unanimité
N°2025-07-076	Demande de subvention auprès de la CAF pour la réalisation du diagnostic de contrat territoire global (CTG)	Unanimité
N°2025-07-077	Demande de subvention pour la réalisation du diagnostic de Contrat Territoire Global (CTG) au titre du dispositif FNADT.	Unanimité
N°2025-07-078	Autorisation de signature de l'engagement partenarial avec le SGC de Toulouse Couronne Est concernant le recouvrement de la redevance OM.	Unanimité
N°2025-07-079	Modification du règlement de la redevance des ordures ménagères.	Unanimité
N°2025-07-080	Admission en non-valeur budget ordures ménagères.	Majorité
N°2025-07-081	Autorisation de signature de la convention d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés avec DECOSET.	Unanimité
N°2025-07-082	Approbation de la révision des statuts du Syndicat Bassin Hers Girou	Unanimité

**Informations diverses :**

- Rénovation de l'Alae de Paulhac.
- Achat d'un logiciel pour le service OM.
- Virement de crédit
- Projet Naelou : Banc Connecteur

**Questions diverses :**

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202507061-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUL.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCAATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, François GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montpitol	Jean BÉPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-061 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 MAI 2025.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 20 Mai 2025,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Mardi 20 Mai 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-3 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le: 04/07/2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE  
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)

# DÉLIBÉRATIONS



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202507062-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine CRELET
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montpitol	Jean BEPMALÉ en remplacement de Jean-François CASALE

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-062 : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Deux agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier, par le biais de l'avancement de grade à l'ancienneté, ou suite à la réussite d'un examen professionnel, d'un avancement de grade en 2025.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la collectivité,

Pour permettre ces avancements de grade, il est proposé au Conseil Communautaire de créer à compter du 1<sup>er</sup> Août 2025, les emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à temps complet
- 1 emploi permanent d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202507062-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité, décide :

- **DE CREER** un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère Classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- **DE CREER** un emploi permanent d'Eduteur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- **DE RENDRE** cette décision effective à compter du 1<sup>er</sup> Août 2025,
- **D'INSCRIRE** sur le budget les crédits nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R-421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 04 / 07 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202507063-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESESES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Montjéire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCACTION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOYUS en remplacement de Brigitte GALY
Montpitol	Jean BEPMALÉ en remplacement de Jean-François CASALE

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-063 : CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER AU SERVICE OM

VU le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2° ;

VU le Décret n° 2022-1153 du 12 août 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **DE CRÉER** un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum et ce à compter du 2 Juillet 2025 ;

- **QUE cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ;**
- **D'INSCRIRE** sur le budget les crédits nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 04 / 07 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202507064-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montpiol	Jean BÉPMALÉ en remplacement de Jean-François CASALE

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

## **N°2025-07-064 : GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) : NOMINATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU AU PETR**

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Tolosan constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Le collège des élus est constitué de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Communautaire représentant leur communauté de communes.

Il convient de désigner les membres représentant Communauté de Communes des Coteaux du Girou au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan est proposé:

Titulaire	Suppléant
Véronique MILLET	Patrick PLICQUE

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **DESIGNE** les membres représentant la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan ci-dessous :

Titulaire	Suppléant
Véronique MILLET	Patrick PLICQUE

- **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 04 / 07 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202505065-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUE.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Monjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCAATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOUZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-065 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ACCUEIL DE JOUR DE L'AFC.

Dans le cadre de la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes, l'Association Familiale Intercantonale s'engage à faire bénéficier aux administrés de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou d'un service de proximité.

Ce service consiste à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée et leurs aidants familiaux. L'accueil de jour propose des activités thérapeutiques et réhabilitation sociale et soutien psycho éducatif aux aidants.

**Vu** la demande de subvention formulée dans un courrier, par l'Association Familiale Intercantonale en date du 6 Janvier 2025.

**Vu** l'octroi d'une subvention de 15 000€ par le Conseil Communautaire du 08 Avril 2025, il est proposé la signature d'une convention pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention, l'arrêté, et tous les documents relatifs au versement de la dite subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 04 / 07 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202505066-DE



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bourepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCAATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VENTILAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADZOZ
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégory SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montpilot	Jean BEPMALÉ en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-066 : DEMANDES DE SUBVENTION 2025 AU TITRE DES MANIFESTATIONS DE DIMENSION INTERCOMMUNALE – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

La commission Culture s'est réunie le 12 juin 2025 pour examiner les demandes de subvention 2025 déposées au premier semestre auprès de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au titre des manifestations d'intérêt communautaire, conformément à la délibération communautaire du 30 mars 2023 qui en fixe les modalités d'attribution.

Après examen des dossiers et à l'unanimité, la Commission propose au conseil Communautaire l'octroi de :

- 1 000,00 € à l'association CREATISIASMES (Paulhac) pour l'organisation de la manifestation « La Randonnée du POUTOU » ;

- 1 250,00 € à l'association THEATRALES DE VERFEIL (Verfeil) pour l'organisation de la manifestation « Les Théatrales » Edition 2025 ;

- 800,00 € à l'association EVS Sous les Tilleuls (Paulhac) pour l'organisation de la manifestation « Portraits Paysans » ;

- 1 200,00 € à l'association Passion Riquet (Bonrepos-Riquet) pour l'organisation de la manifestation « Le Songe de Riquet » ;

- 1 000,00 € à l'association EMVAG (Gragnague) pour l'organisation de la manifestation « Patrimoine en musique : l'héritage d'Édouard Duleu ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide l'octroi de :

- **1 000,00 €** à l'association CREATISIASMES (Paulhac) pour l'organisation de la manifestation « La Randonnée du POUTOU » ;
- **1 250,00 €** à l'association THEATRALES DE VERFEIL (Verfeil) pour l'organisation de la manifestation « Les Théâtrales » Edition 2025 ;
- **800,00 €** à l'association EVS Sous les Tilleuls (Paulhac) pour l'organisation de la manifestation « Portraits Paysans » ;
- **1 200,00 €** à l'association Passion Riquet (Bonrepos-Riquet) pour l'organisation de la manifestation « Le Songe de Riquet » ;
- **1 000,00 €** à l'association EMVAG (Gragnague) pour l'organisation de la manifestation « Patrimoine en musique : l'héritage d'Édouard Duleu ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 04 / 07 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202505067-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Gandéch	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALETTES.
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL,
Lavalette	André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Sandrine GRELET
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
20 juin 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Catherine DEBONS ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADZO
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Roquesérière	Grégoire SEGUR
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Jean-François LOZANO

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
Montipitol	Jean BEPMALÉ en remplacement de Jean-François CASALE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2025-07-067 : APPROBATION DE L'AVENANT PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION INITIALE DU PEDT ET DU PLAN MERCREDI

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a signé le 29/09/2022 la convention relative au projet éducatif de territoire (PEDT) pour une durée de 3 ans.

Cette convention a pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et de l'adolescent.

Depuis sa signature, le cadre réglementaire a évolué pour permettre une meilleure articulation entre les PEDT et les Conventions Territoriales Globales (CTG), conformément aux recommandations du ministère de l'Education Nationale et de la Caisse nationale des Allocations Familiales.

Le PEDT devient un des axes éducatifs de la CTG.

Il convient donc de prolonger la convention initiale du PEDT pour une durée de 16 mois allant du 01/09/2025 au 31/12/2026, afin d'intégrer ces évolutions et renforcer la cohérence des actions éducatives du territoire.

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 031-243100732-20250701-202505067-DE

S'LO

VU l'avenant à la convention initiale du Projet Educatif de Territoire et du plan mercredi,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale du Projet Educatif de Territoire et du plan mercredi avec la Caisse d'allocations Familiales de Haute-Garonne et l'Education Nationale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 04 / 07 / 2025